



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du mercredi 31 octobre 2024 à 19h.30,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président

Le Président souhaite la bienvenue.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste page 219)

Monsieur le Syndic Claude Dutoit, Messieurs les Municipaux Etienne Morier-Genoud et Daniel Gachet

Huissier : Monsieur Gilles Greffier accompagné de Monsieur Ferehan Aden

- 1. Opérations statutaires**
- 2. Communications de la Municipalité**
- 3. Préavis municipal N°14/2024 : Création d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle n° 110 et octroi à la Fondation Equitim pour la construction d'un bâtiment abritant de l'activité et des logements seniors**
- 4. Préavis municipal N°15/2024 : Amendement des Statuts de l'ASI7 en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la péréquation intercommunale (LPIC) au 1er janvier 2025**
- 5. Préavis municipal N° 16/2024 : Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires**
- 6. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions**
- 7. Propositions individuelles**
- 8. Communications du bureau**

1. Opérations statutaires

Le Président, Monsieur Bertrand Favre, salue les personnes présentes et ouvre la séance.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel :
33 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

Le Président passe ensuite à la correction, en direct, par la projection sur l'écran du Procès-Verbal de la séance du 25 septembre 2024.

Après quelques modifications, Il est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

Est adopté à l'unanimité

2. Communications de la Municipalité

M. Claude Dutoit, au nom de la Municipalité, salue l'assemblée et excuse MM. Franco Cetrangolo et Pascal Guinnard.

Il répond aux remarques de la séance précédente :

M. Stéphane Guinchard – lumière excessive le soir chez IVECO : l'entreprise a répondu à la Municipalité qu'elle était désolée et allait faire attention. Maintenant il semble que tout va bien. La sonde crépusculaire a été adaptée de 06h.30 à 19h.00. Mais, pour la sécurité de leurs employés, il y aura encore un peu de lumière.

M. Anthony Walsh – étude pour la géothermie dans la commune : la campagne géophysique s'est terminée le 6 octobre dernier. Les opérations de terrain ont mobilisé d'importantes ressources et expertises techniques pour recueillir des données essentielles au succès du projet visant à produire de l'électricité et de la chaleur géothermique.

La prochaine étape va durer un an environ. Elle consistera à analyser les données pour créer une carte détaillée de la géologie de la zone et va aider à confirmer le potentiel géothermique de la région.

M. Etienne Morier-Genoud : répond à la question dans le dernier PV concernant le chemin autour du Mormont. Il n'a à ce jour pas reçu de réponse, mais il a écrit à Holcim concernant l'amélioration de cet escalier.

3. Préavis municipal N°14/2024 : Création d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle n° 110 et octroi à la Fondation Equitim pour la construction d'un bâtiment abritant de l'activité et des logements seniors

Les rapporteurs, M. Olivier Tissot, pour la CoUrb, et Mme Pascale Chauvet, pour la Cofin, lisent leur rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Claude Dutoit : précise que la Municipalité sera dans le jury qui va sélectionner le projet. La mise à l'enquête publique permettra aux citoyens de donner leur avis, si nécessaire.

M. Arnold Aebischer - postulant : le préavis répond au postulat Po-01/2024 présenté en début d'année et il est satisfait des réponses données. Il propose aux Conseillers d'accepter le préavis.

Le Président demande aux Conseillères et Conseillers s'ils sont d'accords : ce préavis répond au postulat et fait office de rapport de la Municipalité sur le sujet. Tous approuvent.

M. Jean-François Kaeser : le parking et les aménagements sont bien compris dans le projet d'Equitim ? Le parking de l'école ne deviendra pas aussi le parking de ce nouveau bâtiment ?

M. Claude Dutoit : tout ce qui est à l'intérieur du périmètre est à la charge d'Equitim qui va créer son propre parking.

La seule chose que la commune prend à sa charge est l'arrêt de bus conforme à la LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés). Cet arrêt est situé pour moitié sur le terrain Equitim, l'autre moitié étant sur la commune.

M. Etienne Morier-Genoud : la commune a fait réaliser une étude de mobilité pour toute la zone, afin de rationaliser les places de stationnement et éviter d'en avoir trop.

M. Arnold Aebischer : il a vu qu'il y avait un raccourci prévu entre l'école et le polyvalent. Sur le terrain de la commune, dans la zone non constructible ?

M. Etienne Morier-Genoud : il y a, actuellement, un sentier pédestre à côté de la route, entre l'école et le polyvalent. L'idée serait, si cela devient nécessaire, de créer un sentier pédestre en-haut de la zone.

M. Anthony Walsh : au stade où nous en sommes, est-il possible de connaître le nombre d'appartements protégés ?

M. Claude Dutoit : il y aura env. 30 à 35 appartements protégés. Ce seront exclusivement des appartements protégés.

M. Etienne Morier-Genoud : dans le projet il est prévu de faire au rez des locaux ayant trait au médical, docteur, dentiste, différents soins. Mais tous les appartements seront des appartements protégés.

M. Anthony Walsh : prend l'exemple d'Echallens, qui est aussi Equitim, avec 135 appartements. 55 sont à des loyers abordables, mais 80 sont à des loyers libres. C'est la Fondation Equitim qui l'a décidé.

M. Claude Dutoit : effectivement, si tous les appartements ne seront pas loués, Equitim pourra les louer avec des loyers libres. Mais, comme la Fondation l'a expliqué, il faut vraiment 30 à 35 appartements protégés pour notre région.

M. Anthony Walsh : reprend l'exemple d'Echallens et de Duillier qui, en définitive, a 15 appartements protégés et 5 à loyers libres.

Dans le projet il est bien noté : l'appréciation du potentiel de valorisation se base sur une étude techno-économique, etc. Donc c'est bien qu'ils vont décider à partir du moment où ils font le projet.

Le Président : vous pouvez, éventuellement, rendre attentive la Municipalité qu'il peut y avoir plusieurs types de loyers sur les appartements, mais il s'agit d'une compétence municipale.

M. Claude Dutoit : la commune va être attentive.

M. Anthony Walsh : au cas où des appartements à loyers libres étaient quand même réalisés, dans quelle mesure cela impacterait-il les nouveaux permis de construction ? Cela pourrait freiner jusqu'en 2036.

Mme Pascale Chauvet : c'est bien d'attirer l'attention de la Municipalité sur ce point. Mais les appartements dont il est question sont implantés sur des surfaces d'utilité publique.

M. Etienne Morier-Genoud : effectivement, sur la zone d'utilité publique il n'est pas possible de faire des constructions ou appartements normaux. La seule possibilité ce sont des appartements comme il est prévu.

M. Thierry Guignard : rejoint M. Anthony Walsh et, comme lui, est désireux qu'il n'y ait que des appartements protégés. Ce soir, en cas de vote positif, le Conseil va donner toute licence à la Municipalité de signer l'acte notarié avec la Fondation Equitim. Par quel moyen, hormis la confiance,

peut-on s'assurer que cela sera respecté et que la Municipalité veillera à ce que l'octroi de l'acte du DDP soit assorti de cette condition.

M. Jean-Pierre RoCHAT : comment M. Anthony Walsh sait-il que des appartements sont à prix libres à Echallens et à Duillier ?

M. Anthony Walsh : c'est très clairement indiqué sur les mandats d'architectes donnés par la Fondation Equitim. Son souci est que tous les appartements prévus soient des appartements protégés.

Mme Cindy Martignier : il faut se référer aux bases des discussions pour les projets des autres communes. Dans notre cas, il serait difficile d'avoir ce genre de situation.

M. Claude Dutoit : c'est la zone d'utilité publique qui fait qu'on ne peut avoir que des appartements protégés.

M. Arnold Aebischer : propose que, dans l'acte notarié, il soit noté que si des appartements protégés sont libres, ils soient loués pour d'autres affectations.

Le Président rappelle que, sur cette parcelle, on ne peut louer que des appartements protégés.

M. François Reymond : ces appartements vont-ils compter dans le taux de remplissage de la commune ?

M. Claude Dutoit : non

M. Jean-François Kaeser : cette association est intéressante, mais que se passe-t-il en cas de faillite ?

M. Claude Dutoit : cela a déjà été discuté et des dispositions seront notées dans l'acte notarié. En cas de nouvelle collaboration avec une autre fondation, cela ne va rien changer pour la commune. Tout ceci sera notifié par écrit.

M. Jean-François Kaeser : la commune aura-t-elle un droit de veto sur le choix de la nouvelle fondation ?

M. Claude Dutoit : c'est une bonne remarque et cela sera mentionné dans l'acte notarié.

Mme Pascale Chauvet : émet le vœu qu'après préférence donnée aux habitants de la commune, les familles (parents, par ex.) des citoyens de la commune puissent venir se loger.

M. Claude Dutoit répond par l'affirmative.

M. Frédéric Moinat : cite l'exemple de la commune de Chavornay qui procède ainsi.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide

décide

- **d'autoriser la Municipalité à créer un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle n° 110 et de l'octroyer à la Fondation Equitim pour la construction de bâtiments abritant des surfaces d'activité et des logements seniors (LADA).**
- **de prendre acte que la Fondation Equitim garantit à la Commune d'Eclépens une redevance annuelle de CHF 60'000.- pour une surface brute de plancher (SBP) de 3900m2 et stationnements extérieurs pour les besoins du projet. Cette rente sera indexée à l'ISPC (Indice Suisse des Prix à la Consommation).**

Est accepté par

OUI : 31

ABSTENTION : 1

M. Claude Dutoit remercie le Conseil : toutes les remarques faites ce soir seront prises en considération et suivies.

4. Arrêté Préavis municipal No 15/2024 – Amendement des Statuts de l'ASI7 en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la péréquation intercommunale (LPIC) au 1er janvier 2025

Le rapporteur de la CoFin, M. Christophe Mercier, lit son rapport.

Le Président ouvre la discussion :

M. Thierry Guignard : s'agissant des statuts, il faut bien la majorité des deux tiers ?

M. Etienne Morier-Genoud : lorsqu'on parle des 2/3, il faut que 5 des 7 communes de l'ASI7 acceptent. Pour le Conseil ce soir, c'est à la moitié plus 1.

Ensuite, M. Bertrand Favre passe au vote du préavis :

Le Conseil communal d'Eclépens,

adopte

sans amendement la modification de l'Art. 28 des statuts, selon Annexe, section « Libellé modifié ».

par

OUI : 31

ABSTENTION : 1

M. Etienne Morier-Genoud : pense que cette décision est sage et remercie le Conseil.

5. Préavis municipal N° 16/2024 - Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

Le rapporteur de la commission ad-hoc, M. Arnold Aebischer, lit son rapport.

Le Président ouvre la discussion :

Mme Pascale Chauvet : la commune a-t-elle déjà demandé un soutien financier pour des installations touristiques ?

M. Daniel Gachet : oui, pour le canal d'Entreroches.

M. Jean-François Kaeser : on pourrait aussi demander pour la course cycliste de l'année prochaine ?
M. Daniel Gachet : c'est le fonds du sport qui va soutenir. Il va regarder si l'ARCAM peut également participer.

Il n'y a pas d'autre remarque et le Président passe au vote du préavis :

Le Conseil communal d'Eclépens,

décide

- ***d'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires,***
- ***de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM.***

Est accepté

A l'unanimité.

M. Daniel Gachet remercie. Cela va permettre d'uniformiser la région de l'ARCAM.

6. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions

AIEM : M. Olivier Tissot : la prochaine séance, le budget, est le 3 décembre.

ASI7 : M. Thierry Guignard : la dernière séance a eu lieu le 29 octobre avec le budget et la modification des statuts de l'ASI7. (voir annexe page 220)

Mme Christelle Schwab : précise que le budget 2025 a été accepté lors de la séance du 29 octobre.

AIPCV : Mme Florence Deutsch (voir annexe page 221-222)

AJERCO : M. Stéphane Guinchard (voir annexe page 223)

EHVV : M. Florian Roecker (voir annexe page 224-225)

SA avec participation financière de la commune : CADCIME : M. Arnold Aebischer : la séance d'automne pour le budget 2025 est agendée à fin novembre.

7. Propositions individuelles

Mme Pascale Chauvet : elle a appris que le terrain de foot de La Sarraz est réservé pour les équipes. A Eclépens, jusqu'à maintenant, on pouvait jouer sur le terrain. Qu'en-est-il du futur ?

M. Daniel Gachet : à La Sarraz, avec le système d'entretien pratiqué par Terrasports, il y a eu quelques bugs. Maintenant, seule la première peut utiliser le terrain.

Dans notre village, il sera possible pour tous, comme avant, de jouer dessus, dès que la qualité du gazon le permettra.

M. Arnold Aebischer : un camion avec une plateforme inférieure métallique a fait des trous sur la route de la Rapille-Dessous. Pour quelle raison ?

M. Etienne Morier-Genoud : ce sont des carottages qui ont été exécutés en vue du préavis qui sera présenté le 23 avril 2025. L'AIEM va modifier les canalisations des Rapilles : réparation des canalisations d'eau potable à la Rapille-Dessous et mettre en séparatif à la Rapille-Dessus. Les carottages sont faits pour connaître l'état de l'enrobé qui va être changé, afin d'éviter des surprises lors de la préparation de ce préavis.

M. Bernard Dutoit : serait-il possible de mettre un éclairage au passage piétons de Cinq-Sols, vers l'arrêt de bus ? Il y a eu des cas où on a frôlé la catastrophe avec des véhicules.

M. Claude Dutoit : prend note. Ce devrait être obligatoire. La commune va regarder.

M. Florian Roecker : la nuit, il n'y a plus d'éclairage dans le chemin qui descend de la Rapille-Dessous pour aller au polyvalent, sous le tunnel.

M. Claude Dutoit : cela ne viendrait pas du fait des transformations de l'éclairage terrain de foot et buvette ?

M. Fabrice Guinnard confirme, actuellement l'électricité est prise sur la buvette, le temps des travaux.

Mme Claire Reymond : le portail pour les déchets verts de la déchetterie n'est plus fermé ?

M. Etienne Morier-Genoud : il est ouvert car on n'a pas le choix ; effectivement il est ancien et il est difficile de trouver des pièces pour le réparer. Comme il a une connexion avec les cartes Villiger, cette entreprise doit intervenir et elle met du temps à répondre. Un rendez-vous est prévu bientôt avec leur spécialiste pour établir un devis.

M. François Reymond : quel est le résultat des vendanges ?

M. Claude Dutoit : année très moyenne au vu du temps et petite récolte.

M. Frédéric Moinat : quels sont les critères de passage pour la balayeuse ? Fixe, selon les besoins ?

M. Claude Dutoit : le contrat avec l'entreprise est pour 9 fois dans l'année. Dès que c'est nécessaire, la balayeuse intervient, sur appel des employés communaux.

Mme Christelle Schwab : dans la rue du village, est-il possible de mettre la partie la plus resserrée à 30 km/h. ? Il y a beaucoup d'enfants qui y passent.

Le Président intervient : cette demande dépasse le cadre de la demande individuelle. Elle devrait faire l'objet d'un postulat, pour voir si le Conseil suivrait cette demande.

M. Claude Dutoit : prend note de la demande. L'étude de la traversée du village est en cours. Un radar placé vers l'auberge a indiqué une moyenne générale de la vitesse de 38 km/h. à cet endroit. Tout cela est étudié avec le bureau d'étude choisi.

Mme Lucienne Berthoud : peut-on profiter de cette étude pour éviter que les trottoirs soient en devers ? C'est difficile de circuler pour les personnes qui ont un tintébin ou de la peine à se mouvoir.

M. Claude Dutoit : prend note.

8. Communications du bureau

M. Bertrand Favre informe :

Les prochaines votations se dérouleront le 24 novembre.

Le Conseil du 4 décembre est à 19h.30. Pour tous ceux de 2025, l'heure est la même, sauf la séance des comptes, le 18 juin 2025, qui débute à 19h.00 car suivie du repas.

Pour la séance du 4 décembre prochain, il n'y aura que le budget 2025 et la correction des statuts de la PCI.

Il avait indiqué précédemment l'organisation d'une séance d'information de la boursière pour MCH2, la nouvelle comptabilité communale, mais la Municipalité a jugé qu'il était plus important de finaliser le budget. Les personnes intéressées par une information sont priées de s'annoncer à la fin de la séance.

Comme l'amendement sur la rémunération des conseillers a été acceptée, les appoints seront versés prochainement.

Avec des remerciements pour tout le travail accompli, le Président clôt la séance à 21h.12.

Procès-verbal approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 4 décembre 2024.

Le Président :


Bertrand Favre



la secrétaire :


Sylviane Chappuis

Liste de présences Conseil du 31 octobre 2024

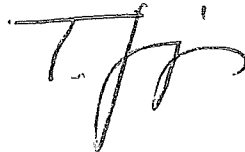
	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
				oui	non
1	Arnold	AEBISCHER	1		
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH	1		
3	Lucienne	BERTHOUD	1		
4	Raoul	BORTOLOTTI		1	
5	Valérie	BUGNION	1		
6	Sylviane	CHAPPUIS	1		
7	Pascale	CHAUVET	1		
8	Michel	CHUARD	1		
9	Carlos	CID	1		
10	Angelo	CROCE	1		
11	François	DE COULON		1	
12	Nathalie	DE PALO		1	
13	Florence	DEUTSCH	1		
14	Noémie	DIZERENS	1		
15	Albert	DUTOIT		1	
16	Bernard	DUTOIT	1		
17	Bertrand	FAVRE	1		
18	Guillaume	FRIEDEN	1		
19	Philippe	GOLAY		1	
20	Bernard	GRAF		1	
21	Thierry	GUIGNARD	1		
22	Stéphane	GUINCHARD	1		
23	Fabrice	GUINNARD	1		
24	Jean-François	KAESER	1		
25	Charles	MARTEL	1		
26	Cindy	MARTIGNIER	1		
27	Christophe	MERCIER	1		
28	Frédéric	MOINAT	1		
29	Sébastien	OKONE		1	
30	José Antonio	PEREZ		1	
31	Martine	PERSECHINI	1		
32	Claire	REYMOND	1		
33	François	REYMOND	1		
34	Alexandre	ROCHAT	1		
35	Jean-Luc	ROCHAT		1	
36	Jean-Pierre	ROCHAT	1		
37	Florian	ROECKER	1		
38	Jean-Frédéric	ROVERO		1	
39	Crystel	SALZARULO	1		
40	Christelle	SCHWAB	1		
41	Olivier	TISSOT	1		
42	Anthony	WALSH	1		
43	Daniela	ZIMMERMANN		1	
44	Ludovic	ZIMMERMANN	1		
45	Sandra	ZURBUCHEN		1	
	TOTAL		33	12	

ASI7 octobre 2024

Résumé des activités depuis le 25 sept. 2024.

- Plusieurs séances d'info au sujet des modifications des statuts ASI7 ont réuni le CoDir et la CoGeFi ASI7, mais aussi les CoFin des communes membres.
- Le CI ASI7 a validé les changements des statuts lors de sa séance du 29 octobre. Unanimité, sans abstentions.
- Le processus continuait ce soir 31 octobre, avec le vote sur le préavis 15-2024
- Les 6 autres communes ont agendé l'objet pour leurs dernières séances 2024 ; sauf refus de l'une au l'autre, le changement sera effectif au 1^{er} janvier 2025.

Info T. Guignard, membre du CI de l'ASI7 – 31.10.2024



Commune d'Eclépens / Le 31.10.2024

Rapport du Conseil intercommunal de l'AIPCV
(Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge)

Législature 2021-2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Faisant suite à notre dernière assemblée du Conseil intercommunal du 9 octobre à la Salle des Vergers de Lussery-Villars, le préavis suivant a été adopté :

No 02/2024 Relatif au budget 2025

Préambule - Coût par habitant

Le coût par habitant à 100% est fixé à CHF 70.00 au budget 2025 contre CHF 72.07 en 2024, permettant d'atteindre la somme de CHF 666'270.50 sur l'ensemble des 19 communes.

Le CODIR a décidé cette fois-ci de construire son budget à partir de ce montant, ceci pour décider ensuite de la répartition des coûts et des revenus.

Concernant les comptes de charges, il est à souligner les points suivants :

Compte 350.314.50 Entretien des espaces vert

Pour un budget de CHF 11'500.00 et afin d'éviter de nouvelles futures dépenses en gazon, la pose d'un arrosage automatique par électrovannes est prévue, ceci permettant une programmation selon les besoins en eau et à des horaires flexibles.

Compte 350.318.91 Prestations de tiers - Entretien du système de chloration

Pour CHF 13'000.00 au budget, une révision des pompes de régénération, du compresseur et des filtres sera effectuée (ceci n'avait pas été réalisé depuis 2017). Ce coût comprend également un contrat de maintenance ainsi qu'une réserve pour des interventions ponctuelles.

Compte 351.314.10 Entretien et réparation des immeubles

Pour préserver l'intimité de chacun, CHF 7'900.00 sont prévus pour la pose de portes dans les sanitaires et les douches du bloc principal. De plus, des séparations seront installées dans les cabines de douches pour maintenir les vêtements au sec.

Compte 351.314.51 Remise en état des places camping de saison

Principalement pour la remise en état de deux places et afin qu'elles puissent être relouées rapidement après le départ des campeurs, un montant de CHF 15'000.00 est alloué à ce poste. Ceci implique une mise aux normes de sécurité, des coûts probables de nouveaux branchements électriques ainsi qu'une modification de l'emplacement des caravanes.

Compte 352.314.10 Restaurant : entretien et réparations

Certaines dalles du restaurant n'étant plus de niveau, il est prévu pour un montant de CHF 6'900.00, l'abattage d'un pin dont ses racines en sont la cause (dérogation en cours auprès de la Commune de La Sarraz), la plantation d'un arbre haute-tige en remplacement ainsi que la repose des dalles impactées.

Pour terminer, quelques points sur les recettes :

Compte 351.435.90 Recettes- camping de saison

Par une mise aux normes incendie nécessaire, le nombre d'emplacements sera réduit. Il a été décidé une refonte de la tarification afin d'optimiser les gains, ceci en fixant désormais un coût de location au m2.

Compte 350.439.20 Entrées piscine

Le chiffre avancé correspond au réalisé de 2022, soit à une entrée prévisionnelle de CHF 160'000.00. Cet objectif étant ambitieux et en cas de mauvais temps, le CODIR prévoit une éventuelle adaptation des charges entre des gardiens fixes et des auxiliaires.

Pour le Conseil intercommunal de l'AIPCV,

Florence Deutsch



Retour de la séance du Conseil intercommunal du réseau de l'AJERCO du 15 octobre 24

Le Conseil intercommunal présidé par M. Lionel Tissot a :

- Adopté le budget de fonctionnement pour l'année 2025 : à savoir un montant de 24'387'083 Frs. dont 8'633'962 frs à la charge des 27 communes membres de l'AJERCO, pour un total de 702 places prévues apour 2025.
 - o Le montant 2025 budgété pour la commune d'Eclépens concernant l'accueil collectif et familial préscolaire et parascolaire se monte à Frs. 405'670.-, ce qui représente un coût de Frs. 343.20 par Eclépanais.
- Accepté un budget complémentaire relatif aux travaux d'aménagements de la nouvelle garderie Cocoon à Cossonay.
- Renouvelé les différentes commissions.

L'AJERCO en bref au 31.12.2023 :

Préscolaire : 9 garderies (L'Oasis à Eclépens), 252 places, 689 enfants accueillis

Parascolaire : 7 UAPE, 1 UAPE-APMI (Frimousses d'Eclépens), 228 places, 561 enfants accueillis

Accueil en milieu familial : 46 accueillantes pour 296 enfants

Ce qui fait au total : 1746 enfants accueillis pour 26'731 habitants

Stéphane Guinchard, délégué communal AJERCO



EHVV mai – septembre 2024

Activité sur la période, dernière séance le 26 septembre 2024 à Chevilly.

Deux nouveaux membres du Conseil intercommunal ont été assermentés en début de séance : M. Luc Baumann pour la commune de L'Isle et Maurin Rochat pour Mauraz.

Préavis No 2024-02 budget 2025 : ce dernier est équilibré avec aux produits et aux charges un montant de 179' 800.-. Il a été accepté à l'unanimité.

Prochains conseils pour 2025 : 1^{er} mai à La Chaux et 25 septembre à Dizy.

A la fin de la séance, Mr. Etienne Morier-Genoud, président du Codir nous a fait une présentation de l'état d'avancement du projet STEP et projet Réseaux.

Voici le point des prochaines échéances :

Etat du projet STEP




Prochaines échéances

- | | |
|--|-----------------------|
| • Rendu de l'avant-projet et avant-devis | fin octobre 2024 |
| • Rendu du projet de l'ouvrage | août 2025 |
| • AO principaux | avril-sept. 2025 |
| • Rendu du devis consolidé | Automne 2025 |
| • Enquête publique | Fin 2025 / Début 2026 |
| • Vote du crédit CI | Printemps 2026 |
| • Exécution des ouvrages | Eté 2026 à fin 2028 |

Etat du projet Réseaux de transport

- BG/WSP-CSD est le bureau adjudicataire pour le projet "Réseaux".
- Le plan PGEEr1 est en cours de réalisation par DTP Orbe.
- Une séance d'info aux Communes est prévue 1er sem. 2025.



Info Fl. Röcker, membre CI de l'EHVV – 31.10.2024